

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville

Agence Nationale du Foncier Urbain



Direction de l'Administration et des Finances

**2 EME AVIS DE CONSULTATION
APRES ANNULATION DE LA PROCEDURE**

Consultation relancée N°004...../DAF/DG/ANFU/2025

L'Agence Nationale du Foncier Urbain « ANFU » relance la consultation **relative à l'Acquisition de mobiliers de bureaux pour les Directions Régionales de l'ANFU.**

La présente consultation s'adresse uniquement aux personnes physiques et/ou morales soumissionnant seules ou dans le cadre de groupements momentanés d'entreprises, dans le domaine de la fabrication et/ou commercialisation en gros ou en détail de mobilier de bureaux, ayant un registre de commerce avec le Code y afférent à l'acquisition et l'installation du mobilier de bureau et des capacités techniques et financières pour la fourniture du mobilier objet du cahier des charges.

Les candidats qualifiés et intéressés par le présent avis sont invités à se présenter au siège de l'ANFU, auprès de la Direction de l'Administration et des Finances, sise à la cité 380 logts N°01, Saïd Hamdine, Bir Mourad Rais, Alger, 1^{er} étage, munis de leurs cachets ronds, afin de retirer le cahier des charges. Le retrait s'effectuera contre un paiement non remboursable de deux mille dinars (2 000 DA), à verser auprès du Département Finances et Comptabilité / La Caisse.

Les soumissionnaires ayant déjà retiré le cahier des charges initial (avant l'annulation de la procédure) bénéficieront de la remise gratuite d'un nouvel exemplaire.

Le cahier des charges doit être retiré par le candidat ou son représentant désigné à cet effet.

Les offres doivent être composées :

- 1-D'un dossier de candidature : voir article 12.A du cahier des charges.
- 2- D'une offre technique : voir article 12.B du cahier des charges.
- 3- D'une offre financière : voir article 12.C du cahier des charges.

I- DOSSIER DE CANDIDATURE : contient :

- Une déclaration de candidature dûment renseignée, datée et signée selon modèle en annexe ;
- Une déclaration de probité dûment renseignée, datée et signée selon modèle en annexe la mention (lu et accepté) est obligatoire ;
- Les statuts pour les sociétés ;
- L'extrait du casier judiciaire du gérant portant la mention néant ;
- Copie du registre de commerce électronique ;
- Délégation de pouvoirs, dans le cas où le signataire n'est pas gérant de l'entreprise ;
- L'attestation d'agrément pour les distributeurs agréés ;
- Capacités financières : Les bilans financiers, comprenant les tableaux de compte des résultats (TCR), des trois dernières années (2022, 2023 et 2024) visés par l'institution des impôts ;
- Références du soumissionnaire, justifiées par des attestations de bonne exécution de marchés exécutés durant les dix (05) dernières années (2020, 2021, 2022, 2023 et 2024) délivrées et dûment signées par les services contractants comprenant l'objet du contrat et la date de son exécution. **1/2**

II- OFFRE TECHNIQUE : contient :

- Une déclaration à souscrire dûment renseignée, datée et signée et portant le cachet du soumissionnaire selon modèle en annexe ;
- Le présent cahier des charges incluant l'instruction aux soumissionnaires paraphé, daté et signé par le soumissionnaire avec la mention manuscrite « lu et accepté » ;
- Le cahier des prescriptions techniques avec la mention manuscrite « lu et accepté » ;
- Le cahier des prescriptions spéciales (projet de contrat), daté, paraphé et dûment signé par le soumissionnaire avec la mention manuscrite « lu et accepté » ;
- Calendrier de livraison et d'installation ;
- Les lettres d'engagement concernant les délais de livraison, de garantie et de service après-vente, respect des spécifications techniques selon modèles joints au cahier des charges ;
- Le mémoire technique : établi selon le modèle joint au cahier des charges, en réponse au cahier de prescriptions techniques, et argumenté de tous documents (photos, vidéo, prospectus en couleurs, CD ROM et autres) ;
- Le certificat d'origine de l'ensemble des marques proposées ;
- Copie de la délégation de représentation et/ou partenariat en Algérie établie par la filiale mère de l'année en cours ;
- L'attestation de conformité du fabricant des fournitures proposés ;
- Le certificat de conformité du produit et le catalogue avec la fiche technique du produit.
- L'attestation d'origine des fournitures de bureau par le fabricant et dûment légalisée par la chambre de commerce ;
- L'autorisation de commercialisation des fournitures de bureau sur le marché algérien ;
- L'engagement solidaire du fabricant envers le service contractant sur les garanties techniques du mobilier de bureau proposé par un soumissionnaire non fabricant ;
- Le certificat de marquage du système de qualité.

III- OFFRE FINANCIERE : contient :

- La lettre de soumission (renseignée et signée datée selon modèle en annexe) ;
- Le bordereau des prix unitaires (BPU), dûment rempli, daté et signé par le soumissionnaire ;
- Le détail quantitatif et estimatif (DQE), dûment rempli, daté et signé par le soumissionnaire.

Les offres technique et financière et les dossiers de candidature, devront être accompagnés des documents exigés dans le cahier des charges et doivent parvenir à l'adresse ci-dessus indiquée, sous enveloppe principale anonyme portant que la mention suivante :

À n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres

**2ème avis de consultation
Après annulation de la procédure**

Consultation relancée N°...../DAF/DG/ANFU/2025

**Acquisition et installation de mobilier de bureau au profit des Directions Régionales de
l'Agence Nationale du Foncier Urbain « l'ANFU ».**

La durée accordée pour la préparation des offres est de Dix (10) jours, à compter du

La date fixe et l'heure limite de dépôt des offres sont fixées au dernier jour de préparation des offres soit le de 08h00 à 12h00. Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.

Les soumissions qui parviennent après la date de dépôt des plis ne seront pas prises en considération.

Les soumissionnaires sont conviés à assister à l'ouverture des plis, qui aura lieu en séance publique, le même jour correspondant à la date fixe du dépôt des plis à 13h00 à l'adresse précitée.

Les candidats restent tenus par leurs offres pendant une période de 90 jours à compter de la date de dépôt des plis.